

Compte rendu n° CRE14-014

Auteurs : Claire KERVIEL
Philippe WAWRZYNIAK (Hydratec)

Dest. : Participants réunion et diffusion interne

Date : 19 juin 2014

PAPI d'intention de la Garonne girondine

Réunion du comité de pilotage n° 3

Communauté de Communes du Pays de Langon, salle de Mazères, 19 juin 2014

Liste présents/ excusés : cf. dernière page.

Ce troisième comité de pilotage constitue un point d'étape dans l'avancement des études engagées dans le cadre du PAPI d'intention de la Garonne girondine, permettant de présenter le diagnostic des ouvrages et les premiers rendus de la modélisation hydraulique.

Ce comité de pilotage est co-présidé par M. Frédéric CARRE, sous-préfet de Langon et M. Hervé Gillé, conseiller général de Podensac et vice-président du SMEAG.

L'ordre du jour de la réunion est :

- Rappel des objectifs du PAPI.
- Présentation de l'avancée des études.
- Calendrier prévisionnel
- Journée d'information inondation

Introduction et déroulement du COFIL :

M. Hervé GILLE, vice-Président du SMEAG, débute le comité de pilotage en remerciant les participants de leur présence. Aucune remarque n'est émise sur le compte-rendu du précédent COFIL, le 21 janvier 2014. Le compte-rendu est validé de facto.

M. Frédéric CARRE, sous-préfet de Langon, remercie également les participants ; il attire l'attention sur la réglementation, notamment la loi MAPTAM qui va apporter des solutions sur la gouvernance des ouvrages de protection.

1 - Mme Claire KERVIEL, chargée d'opération au SMEAG, présente pour rappel le contexte et l'objectif des études du PAPI d'intention.

Le calendrier prévisionnel prévoit encore trois COFIL, dont un pendant la phase de concertation prévue en octobre et novembre pour la phase de construction des scénarios. Ces scénarios sont définis en assemblant des tests unitaires qui seront réalisés cet été.

2 - Mme Laura CHAZAL, ingénieur de la Société ANTEA, présente l'avancement de l'étude géotechnique (lot 3 du PAPI).

M. Jean-Claude POURRAT, Président de l'ASA Fontet à Bassane, souhaite corriger la présentation : la digue gérée par cette ASA possède une longueur de 7 km et non 9,8 km ; il rappelle que des travaux de restauration ont été engagés 6 ans auparavant, et que les subventions nécessaires aujourd'hui pour réaliser les travaux de réfection ne lui ont pas été attribuées. Il précise que des

détériorations des ouvrages ont été constatées suite à la crue de fin janvier 2014. Les travaux de confortement seront réalisés en fin d'année.

M. CARRE rappelle que des crédits peuvent être alloués pour les travaux de restauration en urgence.

Mme KERVIEL demande aux gestionnaires de lui signaler la nature et la situation des désordres occasionnés par la dernière crue de janvier 2014, afin d'envisager, si besoin, des investigations complémentaires.

Elle annonce que les fiches de diagnostic seront diffusées aux gestionnaires à la fin du mois, pour relecture et compléments des informations et du contenu.

M. MATEILLE, Maire de Podensac, Président de la CDC Podensac, informe que la commune a demandé à l'Etat le déclassement de la digue de Podensac, levée de terre, qui n'a aucun rôle de protection ; il estime que les aléas définis dans le PPRI à partir de cet ouvrage sont aggravés.

Réponse de Claire KERVIEL : L'ouvrage, identifié dans la base SIOUH, a fait l'objet d'un diagnostic pour le PAPI. L'étude hydraulique déterminera le rôle hydraulique joué par cet ouvrage.

M. Jean-André LEMIRE, Maire de l'Isle St Georges, élu en charge de l'Environnement à la Communauté de Communes de Montesquieu, alerte l'assistance sur les dégâts causés par la crue de janvier 2014, et demande à la DDTM 33 de statuer rapidement sur l'autorisation de réaliser les travaux d'urgence sous Maîtrise d'ouvrage CCM, vu que les études demandées par l'Etat ayant été fournies ; il rappelle que cette demande ne concerne que l'autorisation de réaliser des travaux d'urgence, et le bénéfice de financements.

M. CARRE lui répond qu'une réponse sera apportée rapidement par ses services à la CC de Montesquieu.

M. Jean LATASTE, Président de l'ASA de Barsac Cérons, signale une erreur sur la longueur de la digue et le nombre d'ouvrages ; il fournira la VTA réalisée en 2013 au SMEAG, afin de compléter le diagnostic.

3 - M. Patrice VERCHERE, ingénieur de la Société ARTELIA, présente ensuite l'avancement de l'étude hydraulique (lot 1 du PAPI), ainsi que les principales caractéristiques de la base de données en cours de montage.

M. GILLE souhaite que les services d'EDF soient associés à la réflexion en établissant un échange sur les informations les cartographiques des simulations hydrauliques.

Les compte-rendus d'entretien avec les gestionnaires réalisés par ARTELIA, sont fournis en fin de COPIL à chaque gestionnaire présent, pour information et validation des contenus sous un mois.

M. MATEILLE interroge sur la façon de prendre en compte la pression atmosphérique, les vents, les marées et les débits d'entrée qui ont une influence sur les niveaux d'eau en Garonne.

ARTELIA explique qu'un événement réel sera modélisé en prenant en compte les hauteurs d'eau d'une crue de la Garonne à Bordeaux ; l'incidence respective du vent et des marées ne pourra pas être étudiée. La période de retour de la concomitance entre des événements fluviaux et maritimes ne peut être estimée.

Les crues de calage du modèle sont présentées par ARTELIA. La crue de janvier 2014 est prise en compte dans le calage du modèle ; il s'agit d'une crue de pleins bords intéressante pour tester la capacité du lit mineur ; 36 repères de crue ont été levés par un géomètre ; ce levé a décalé la modélisation de quelques semaines.

Le Calage final du modèle est annoncé pour la fin juin. Il est demandé à ARTELIA de préciser dans son rendu, les marges d'erreur de ce calage du modèle.

M. Michel HILAIRE, Conseiller Général de Saint-Macaire, rappelle que les conditions d'écoulements ont évolué avec l'imperméabilisation des sols et l'importance des aménagements.

4 - Mme Marion TRAPU de Asconit Consultants, et Maître PAILLAT, Avocate dans le cabinet Paillat Bony Conti, présentent la première phase de l'étude juridique (lot 4 du PAPI).

Les analyses se basent sur les réponses aux questionnaires renseignés entre juillet 2014 et mars 2014. Des relances vont être faites pour détailler certains points de gestion des ouvrages.

Sur la question du recul des berges, les représentants de plusieurs ASA rapportent des différences de point de vue avec VNF pour l'entretien et la protection des berges.

M. Alain GUESDON, Directeur-Adjoint DDTM rappelle le rôle de VNF qui assure seulement l'entretien des berges pour les besoins de la navigation. VNF est concessionnaire du DPF pour l'Etat pour la gestion du cours d'eau. Il précise que si des désordres sont identifiés, il appartient aux Maires des communes concernées d'informer VNF et de déterminer avec eux les interventions nécessaires.

L'existence des chemins de halage le long des berges de la Garonne doit être relevée dans les documents et les cartes du Papi, à titre d'information.

M. Jean LATASTE, témoigne du désengagement des propriétaires des digues qui ne veulent plus payer. Il se retrouve seul à la tête de l'ASA et sans moyens.

M. Jean-Claude POURRAT, témoigne du dysfonctionnement de la prévision des crues depuis que le centre de veille (SPC) a été déplacé à Bordeaux, au lieu de Marmande auparavant (résultats de prévision donnés toutes les heures environ, au lieu de toutes les 15 s).

Un relais ne pourrait-il être organisé pour augmenter l'efficacité des alertes sur ce secteur ?

5 - Planning prévisionnel

Mme KERVIEL rappelle qu'une journée d'information sur les digues est organisée par le SMEAG à la Maison du Fleuve à Camblannes le mardi 8 juillet. Elle invite les participants à s'y rendre nombreux et à y formuler toutes les questions sur les inondations. Une adresse mail a été créée à cette occasion : papi.garonne@orange.fr

Les prochains comités de pilotages sont prévus fin septembre et début décembre 2014.

6 - Conclusion :

Les diaporamas présentés et le compte-rendu de la réunion seront mis en ligne sur le site ressource du SMEAG : <http://www.lagaronne.com/etude/le-papi-garonne-girondine.html>

M. GILLE clôt le comité de pilotage en saluant le travail réalisé, et en remerciant l'ensemble des participants.

Liste présents/ excusés :

Annexer liste des présents / absents